Année scolaire 2022/2023
CLASSE DES CE 1

Matériel que votre enfant devra posséder le jour de la rentrée des classes qui aura lieu le JEUDI 1er SEPTEMBRE 2022.

- 1 sac de classe (si possible rigide et pas de sac à dos afin de ne pas abîmer les cahiers)
- 1 cahier de texte classique **(pas d'agenda !)**
- 1 trousse (pour y mettre uniquement les stylos, le crayon de papier, la gomme, le taille crayon, le tube de colle, le feutre velleda, la paire de ciseaux) ***Une autre trousse est possible pour y mettre les feutres et les crayons de couleur mais ceux-ci peuvent également rester dans leur pochette.***
- 4 stylos bleus
- 2 stylos verts
- 1 stylo rouge
- 1 stylo noir
- 4 crayons de papier
- 1 porte mine (prévoir des mines supplémentaires)
- 2 gommes blanches
- 1 taille crayon avec réservoir
- 8 tubes de colle. **Les colles de couleur sont interdites.**
- 8 feutres velleda
- 1 ardoise velleda
- 1 effaceur pour ardoise ou un petit chiffon
- 1 paire de ciseaux
- 1 surligneur
- Des feutres pointes moyennes
- Des crayons de couleur
- Des écouteurs
- Un tablier ou une grande chemise adulte pour les activités d'arts visuels
- Un gobelet avec le prénom de l'enfant
- Une paire de chaussons ou de baskets d'intérieur (faciles à enfiler rapidement) qui resteront à l'école.

Une réserve au nom de l'enfant sera faite en classe.

Le reste du matériel est financé par la commune *(cahiers, protèges cahier, classeur, feuilles de classeur, pochette plastique, triple décimètre, compas, équerre, matériel de peinture, feuilles de dessins, encres…)*
Tout le matériel de cette liste restera en classe, il ne sera pas emporté à la maison tous les soirs.
Il devra être renouvelé si nécessaire en cours d'année (matériel usagé, abîmé ou perdu)

BONNES VACANCES A TOUTES ET A TOUS

Merci de votre compréhension